

# TARIFS MUNICIPAUX ANNEE CIVILE 2023

*Appliqués à compter du 1<sup>er</sup> février 2023*

## TABLE DES MATIERES

<b>A) Modes de tarification par année civile .....</b>	<b>4</b>
I. Tarifs uniques .....	4
II. Taux d'effort .....	4
<b>B) Les tarifs en année civile.....</b>	<b>5</b>
I. Affaires civiles.....	5
1) Droits liés au fonctionnement des cimetières .....	5
2) Photocopieurs et supports divers .....	5
II. Location des salles.....	6
1) Salles municipales, Centre Culturel, salle Albert Caillou et Théâtre .....	6
2) Salles conviviales Marcel Pagnol .....	7
3) Dispositions communes à l'ensemble des salles .....	7
III. Commerce .....	8
1) Marché .....	8
2) Droits de voirie permanents.....	8
3) Droits de stationnement des taxis.....	8
4) Boutique Ephémère .....	9
IV. Culture.....	9
1) Cinéma Etoile Cosmos .....	9
2) Location des Églises pour les tournages de films.....	10
V. Sports.....	10
1) Location des gymnases .....	10
VI. Petite Enfance – Crèches.....	10
VII. Seniors et liens intergénérationnels.....	11
VIII. Police municipale et stationnement .....	12
1) Horodateurs.....	12
2) Tarifs spécifiques : parking souterrain du marché et zone violette .....	12
3) Forfait post stationnement (FPS).....	12
4) Abonnements spécifiques en zone orange .....	13
5) Refacturation pour la prise en charge d'une ivresse publique manifeste .....	13
IX. Droits de voirie et occupations du domaine public.....	13
1) Droits de stationnement pour les chapiteaux et les installations.....	13

3) Droits de voirie .....	14
4) Réparations de voirie.....	15
5) Dépôts sauvages .....	15
6) Création d'entrée charretière (bateau) .....	15
7) Intervention sur trottoirs .....	16
8) Marché de Noël .....	16
9) Jardins familiaux.....	16

## A) Modes de tarification par année civile

### I. Tarifs uniques

<b>Affaires civiles</b>	- Cimetières - Photocopies / Fournitures de supports divers
<b>Petite Enfance</b>	- Frais de dossiers crèches - Accueil d'urgence
<b>Sport, Jeunesse</b>	- Location des gymnases
<b>Action de proximité et insertion</b>	- Salles municipales
<b>Commerce</b>	- Marché d'approvisionnement - Droits de voirie permanents - Droits de stationnement des taxis
<b>Culture</b>	- Cinéma Etoile Cosmos - Location des Églises
<b>Seniors et liens intergénérationnels</b>	- Animations - Transport - Repas
<b>Police municipale</b>	- Stationnement
<b>Voirie et gestion du domaine public</b>	- Droits de stationnement pour les chapiteaux et installations foraines - Arbres d'alignements - Droits de voirie non permanents et réparations de voirie / création d'entrée charretière (bateau) - Dépôts sauvages : enlèvement et traitement des déchets - Jardins familiaux

### II. Taux d'effort

<b>Petite Enfance</b>	- Crèches
-----------------------	-----------

## B) Les tarifs en année civile

### I. Affaires civiles

#### 1) Droits liés au fonctionnement des cimetières

Droits et taxes liés au fonctionnement des cimetières	
	Tarifs
<b>COLUMBARIUM</b>	
Pour 10 ans (2 places)	420 €
Pour 15 ans (2 places)	630 €
Pour 30 ans (2 places)	1 050 €
<b>REDEVANCES AFFERENTES AU COLUMBARIUM</b>	
Pour dépôt	105 €
Pour scellement d'une urne sur monument funéraire	105 €
<b>CONCESSION</b>	
15 ans (2 places, pleine terre)	365 €
30 ans (3 places)	735 €
50 ans (4 places)	1 260 €
Redevance inhumation (à partir de la 2ème inhumation dans la même concession)	105 €
<b>DROITS DE CAVEAU PROVISOIRE (par mois)</b>	
1er mois	160 €
2ème au 5ème mois	220 €
6ème mois et plus	315 €
<b>CAVES URNES</b>	
30 ans	630 €
50 ans	840 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
Dispersion des cendres	60 €
Achat d'une plaque d'inscription	30 €

#### 2) Photocopieurs et supports divers

Duplication des documents	
Désignation	Tarifs
<b>Type de copie ou d'impression</b>	
Format A4_Recto	0,10 €
Format A4_Recto/Verso	0,20 €
Format A3_Recto	0,30 €
Format A3_Recto/Verso	0,40 €
<b>Fournitures de supports divers</b>	
Liste électorale	75,00 €

## II. Location des salles

### 1) Salles municipales, Centre Culturel, salle Albert Caillou et Théâtre

Location des salles	
	Tarifs
<b>Salles Municipales: tarification forfaitaire</b>	
<b><i>Ameller, Hiser, Mont-Chalâts, Vieux Colombier, Verdier et autres petites salles de même contenance</i></b>	
Réunion copropriétaires Chellois	177 €
Réunion copropriétaires et associations non Chelloises	355 €
<b>Centre Culturel : tarification à la journée</b>	
<b><i>Salle Malraux (300 personnes)</i></b>	
Associations non Chelloises	1 720 €
Entreprises	1 559 €
Associations Chelloises*	860 €
Option forfait ménage	156 €
<b><i>Salle Tristan et Iseult (700 personnes)</i></b>	
Associations non Chelloises	3 441 €
Entreprises	2 688 €
Associations Chelloises*	1 720 €
Option forfait ménage	252 €
<b><i>Salles Malraux et Tristan et Iseult (1000 personnes)</i></b>	
Associations non Chelloises	4 302 €
Entreprises	3 818 €
Associations Chelloises*	2 150 €
Option forfait ménage	403 €
* Mise à disposition gratuite à concurrence de deux manifestations par an. Au-delà facturation	
<b><i>Forfait location salle Tristan et Iseult</i></b>	
Syndics de copropriété	315 €
<b><i>Salle Albert Caillou (180 places mini théâtre)</i></b>	
Ateliers de théâtres amateurs et les activités culturelles en partenariat avec la Ville	Prêt gratuit
Associations non Chelloises	1 130 €
Associations Chelloises*	484 €
Option forfait ménage	88 €
* Mise à disposition gratuite à concurrence de deux manifestations par an. Au-delà facturation	
<b>Caution pour toutes les salles</b>	
% du montant total de la réservation	50%

## 2) Salles conviviales Marcel Pagnol

Location des salles conviviales Marcel Pagnol			
	Tarifs		
	Arrhes*	Solde**	Total
<b><u>Vendredi - Samedi, de 10h00 à 6h00, soit 18 heures</u></b>			
Salle Marius (70m <sup>2</sup> / 60 personnes)	112 €	250 €	<b>362 €</b>
Salle César (140m <sup>2</sup> /120 personnes)	192 €	407 €	<b>599 €</b>
Salle Marius et César (210m <sup>2</sup> /180 personnes)	292 €	590 €	<b>882 €</b>
<b><u>Le Dimanche de 8h00 à 22h00, soit 14h00</u></b>			
Salle Marius (70m <sup>2</sup> / 60 personnes)	88 €	206 €	<b>294 €</b>
Salle César (140m <sup>2</sup> /120 personnes)	142 €	320 €	<b>462 €</b>
Salle Marius et César (210m <sup>2</sup> /180 personnes)	220 €	478 €	<b>698 €</b>
<b><u>Du mardi au jeudi tarif forfaitaire pour les entreprises, syndicats de copropriété, associations ***</u></b>			
Chellois	179 €	0 €	<b>179 €</b>
Non Chellois	326 €	0 €	<b>326 €</b>
* Les arrhes sont redevables au moment de la réservation. Elles ne sont pas remboursables. ** Le solde doit être versé au moins 15 jours avant la date d'occupation de la salle. *** Mise à disposition gratuite pour les associations chelloises.			
<b><u>Caution</u></b>			
Salle Marius			<b>420 €</b>
Salle César			<b>840 €</b>
Salles Marius et César			<b>1 260 €</b>
Le chèque de caution est remis lors du paiement du solde. Il est restitué à l'issue de l'occupation des locaux sauf en cas de dégradations. En cas de dégradations, si le montant des réparations est supérieur à la caution, le différentiel est facturé à l'utilisateur.			
<b><u>Remboursement en cas de dégradations (prix unitaire par article)</u></b>			
Table rectangulaire	<b>Prix sur la base d'un devis réalisé suite à dégradation</b>		
Table ronde			
Chaise			
Toutes autres dégradations portant sur l'électroménager, le matériel de sonorisation, le clos et le couvert ainsi que les aménagements de toute nature sont intégralement facturés aux réservataires à l'appui d'un devis des réparations à effectuer.			

## 3) Dispositions communes à l'ensemble des salles

La location des salles est consentie sous réserve :

- Du respect des principes suivants :
  - que les occupations aient été prises en compte et avalisées dans le cadre de l'élaboration du calendrier d'occupation ;
  - que les manifestations soient conformes aux activités telles que définies dans les statuts des organisateurs.
- Des règlements d'occupation spécifiques à chacune des salles.
- De la signature, au préalable, pour les associations du contrat d'engagement Républicain.

### III. Commerce

#### 1) Marché

Droits de places	
Tarif par mètre linéaire	Tarifs
Abonnés intérieurs	2,40 €
Abonnés extérieurs	2,20 €
Volants	2,70 €

#### 2) Droits de voirie permanents

Le permissionnaire en place au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est redevable de la taxe "droits de voirie" même en cas de changement de gérant dans le courant de l'année.

Droits de voirie permanents		
Désignation des droits	Quantité	Tarifs
Terrasse, étalage amovible et non couvert	le m <sup>2</sup> /an	26,99 €
Terrasse, étalage amovible et non couvert	le m <sup>2</sup> /mois	5,67 €
Terrasse permanente couverte et close	le m <sup>2</sup> /an	122,85 €
Banne de boutique, store déroulable	le mètre linéaire/an	17,96 €
Rôtissoire, distributeur de produits alimentaires	l'unité/an	77,49 €
Panneau au sol, oriflamme, présentoir publicitaire, porte menu, etc.	l'unité/an	33,71 €
Enseigne ordinaire (parallèle ou perpendiculaire à la façade), jusqu'à surface de 1 m <sup>2</sup> au maximum	l'unité/an	44,94 €
Plus-value pour enseigne ordinaire supérieure à 1m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /an	32,76 €
Enseigne lumineuse (parallèle ou perpendiculaire à la façade), jusqu'à surface de 1m <sup>2</sup> au maximum	l'unité/an	59,54 €
Plus-value pour enseigne lumineuse supérieure à 1m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /an	49,14 €
Marquise, auvent fixe	le m <sup>2</sup> /an	21,42 €
Stationnement cycles et moto cycles	le m <sup>2</sup> /an	26,99 €
Mobilier décoratif < 2m <sup>2</sup> d'emprise au sol	l'unité/an	33,71 €
Chevalet double de présentation de presse	l'unité/an	145,01 €

#### 3) Droits de stationnement des taxis

Droits de stationnement des taxis	
	Tarifs
Droits annuels de stationnement des taxis	192 €



#### 4) Boutique Ephémère

Boutique Ephémère		Tarifs
<b>Loyer tarif normal (tarif pour 1 semaine par occupant)</b>		
1 occupant		250,00 €
2 occupants		137,50 €
3 occupants		100,00 €
<b>Loyer - tarification décembre / fêtes de fin d'année (tarif pour une semaine par occupant)</b>		
1 occupant		300,00 €
2 occupants		162,50 €
3 occupants		116,67 €
<b>Gratuité dans le cadre des Journées Européennes des Métiers de l'Art</b>		
<b>Caution (par occupant)</b>		
1 occupant		500,00 €
2 occupants		250,00 €
3 occupants		166,00 €

### IV. Culture

#### 1) Cinéma Etoile Cosmos

Désignation		Tarifs
Tarif Plein		8,10 €
Tarif réduit	Tous les jours sauf week-end : étudiants, chômeurs, retraités	6,70 €
Tarifs spéciaux pour les séances avant 12h00 et jeudi toute la journée	Pour tous, mercredi, jeudi, samedi et dimanche matin hors jours fériés	4,50 €
Tarif jeunes de moins de 20 ans	Tous les jours et à toutes les séances	6,00 €
Tarif abonnés Carte Family (7 places pour 43,4€)	* Dont 2,10 € de frais de gestion inclus * Valable pour 1 à 7 entrées par séance * Validité 4 mois	6,20 €
Tarif Séniors	Lundi après-midi (séance à 14h)	5,40 €
Tarif scolaires et groupes	Collèges et lycées Groupes (10 personnes)	5,10 €
Tarif Enfants (- 16ans)	Tous les jours et à toutes les séances	4,50 €
Tarif Enfants spécial "Petits scolaires"	Ecoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, espaces de proximité et de citoyenneté, public entre 0 et 3 ans de Chelles	3,10 €
Dispositifs scolaires Education nationale	Collèges, lycées et apprentis cinéma	2,50 €
Tarif Comités d'entreprise	Valable tous les jours	5,80 €
Fête du cinéma / Evènements spéciaux		3,50 €
Ciné chèque	Contremarque valable tous les jours	6,20 €
A noter : Une majoration du prix de place de 2 € sera perçue pour les films en 3D		

## 2) Location des Églises pour les tournages de films

	Tarifs		
	Arrhes	Solde	Total
<b>Location jusqu'à 4 jours consécutifs (1 jour=12h)</b>			
Tarif par jour du lundi au vendredi	600 €	1 400 €	<b>2 000 €</b>
Tarif par jour avec le samedi et/ou le dimanche (Majoration 30%)	780 €	1 820 €	<b>2 600 €</b>
<b>Location au-delà de 4 jours consécutifs (1 jour = 12h)</b>			
Tarif par jour du lundi au vendredi	540 €	1 260 €	<b>1 800 €</b>
Tarif par jour avec le samedi et/ou le dimanche (Majoration 30%)	702 €	1 638 €	<b>2 340 €</b>
<b>Majoration de 30% des heures de nuit de 22h à 7h00</b>			
<b>Caution: 50% du montant total de la location</b>			

## V. Sports

### 1) Location des gymnases

Désignation	Tarifs
Location aux organismes hors commune (par heure)	<b>78,75 €</b>
Location aux associations et à l'éducation nationale (par heure)	<b>36,75 €</b>

## VI. Petite Enfance – Crèches

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux d'effort s'applique à l'ensemble des niveaux de revenus dans la limite d'un plafond fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (voir ci-après).

Frais de dossier :

- 25 € par famille pour les contrats compris entre une demi-journée et deux journées et demie par semaine.
- 50 € par famille pour les contrats compris entre trois et cinq jours par semaine.

Sans mise à jour annuelle du niveau de revenus de la famille, il lui sera appliqué le tarif de 3,714€/heure.

Conformément aux conventions (avenants) signés le 9 novembre 2000 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Ville applique, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002 un mode de calcul basé sur l'application du taux d'effort fixé par la CAF au revenu des foyers bénéficiant de l'accueil d'un ou plusieurs enfants dans les structures petite enfance.

Ce dispositif a été modifié par les délibérations du 3 mars 2006 relatives à la Prestation de Service Unique (PSU).

La participation des familles est basée sur un taux d'effort individuel calculé à partir des ressources des familles.

TAUX HORAIRE

Familles de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants	8 à 10 enfants
Accueil collectif	0,0619 %	0,0516%	0,0413 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0206 %
Accueil familial	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0206 %	0,0206 %	0,0206%

Les ressources à prendre en considération sont constituées de l'ensemble des revenus annuels perçus par la famille hors prestations familiales, aides au logement et avant abattement.

En cas d'absence de ressources, un plancher et un plafond fixent le cadre de l'application du taux d'effort :

**Plancher** : montant annuel du RSA socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement annuel (en vigueur).

**Plafond** : le plafond est fixé par la CAF pour 2023 à 6 000 € (six mille euros).

Ceux-ci peuvent être révisés chaque année en fonction des données transmises par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne avec les taux des prestations de service.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur (par exemple, une famille de 2 enfants, dont un est handicapé, bénéficie du tarif applicable à une famille de 3 enfants). La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge en situation de handicap dans le foyer.

En cas de changement dans la cellule familiale ou de changement de situation professionnelle, les revenus familiaux pourront être révisés en cours d'année et par conséquent, le tarif qui en découle sera modifié.

**L'accueil d'urgence** : dans le cas où le taux d'effort n'est pas applicable en raison du caractère urgent de l'accueil associé au manque de revenus, il devra être établi conformément aux directives de la CAF un tarif spécifique qui correspond au tarif horaire moyen établi à partir de la moyenne des participations familiales observée sur l'année n-1 : tarif horaire : 1,34 € (moyenne de 2022).

## VII. Seniors et liens intergénérationnels

### 1) Animations seniors

Animations seniors	
	Tarifs
Animations	
Loto et jeux de cartes	3,20 €
Animation à thème, super loto	3,70 €
Animation avec buffet, karaoké, thé dansant	6,30 €
Participation transports	
Sorties Ile de France	6,30 €
Sorties Hors Ile de France	8,00 €
Repas	
Banquet des seniors (Hors Commune)	37,00 €
Repas semaine Bleue et Noël (Chellois)	18,00 €
Repas semaine Bleue et Noël (Hors Commune)	35,00 €
Boissons	1,00 €
Sorties	
Tarifification au prix coûtant	

## VIII. Police municipale et stationnement

### 1) Horodateurs

Horodateurs : zone orange.		Horodateurs : zone rouge.		Horodateurs : zone rouge. Dimanche matin de 9h00 à 13h00	
Durée (*)	Tarifs	Durée (*)	Tarifs	Durée (*)	Tarifs
0h30	Gratuité	0h30	Gratuité	0h30	Gratuité
0h45	Gratuité	0h45	0,80 €	0h45	Gratuité
1h00	Gratuité	1h00	1,10 €	1h00	Gratuité
1h15	0,70 €	1h15	1,50 €	1h15	0,80 €
1h30	0,90 €	1h30	1,80 €	1h30	1,10 €
1h45	1,10 €	1h45	2,10 €	1h45	1,50 €
2h00	1,30 €	2h00	2,50 €	2h00	1,80 €
2h15	1,50 €	2h15	15,00 €	2h15	15,00 €
2h30	1,70 €	2h30	30,00 €	2h30	30,00 €
2h45	1,90 €	* Durée maximale 2h30		* Durée maximale 2h30	
3h00	2,10 €				
3h15	2,30 €				
3h30	2,40 €				
3h45	2,50 €				
4h00	2,60 €				
4h15	15,00 €				
4h30	30,00 €				
* Durée maximale 4h30					

### 2) Tarifs spécifiques : parking souterrain du marché et zone violette

Le stationnement est payant du lundi au samedi.

Tarifs spécifiques : parking souterrain du marché et zone violette	
Durée (*)	Tarifs
1h00	Gratuité
1h15	0,70 €
1h30	1,10 €
1h45	1,50 €
2h00	1,90 €
2h15	2,30 €
2h30	2,50 €
2h45	2,70 €
3h00	3,00 €
3h15	15,00 €
3h30	30,00 €
* Durée maximale 3h30	

### 3) Forfait post stationnement (FPS)

Forfaits post stationnement (FPS)	
Tarifs	
Forfait Post Stationnement	30,00 €
FPS minoré si paiement dans les 5 jours	15,00 €

#### 4) Abonnements spécifiques en zone orange

Abonnements à destination :

- des riverains, commerçants, artisans, professions libérales ou salariés des entreprises ou administrations des secteurs implantés dans la zone de stationnement réglementée orange du centre-ville de Chelles.
- des artisans hors zone afin de leur permettre un accès aux chantiers en centre-ville.

Abonnements zone orange exclusivement		
	Tarifs	
	Mensuel	Annuel
Riverains	6 €	60 €
Agents économiques	18 €	180 €
Artisans Chelles hors zone		55 €

#### 5) Refacturation pour la prise en charge d'une ivresse publique manifeste

Refacturation des prises en charge pour ivresse publique manifeste	
	Tarif
Par prise en charge	130 €

### IX. Droits de voirie et occupations du domaine public

#### 1) Droits de stationnement pour les chapiteaux et les installations

Droits de stationnement pour les chapiteaux et les installations foraines		
	Tarifs	
	Par jour	Par mois
<b>Stationnement pour les chapiteaux et les installations foraines</b>		
De 1 à 50 m <sup>2</sup>	7,82 €	163,96 €
De 51 à 100 m <sup>2</sup>	12,13 €	279,46 €
De 101 à 500 m <sup>2</sup>	19,95 €	539,18 €
<b>Location chalet en bois</b>	15,00 €	
Ces droits de voirie seront perçus à terme à échoir.		

#### 2) Abattage et plantation d'arbres

Suppression d'arbres d'alignement	
	Tarifs
<b>Trottoirs en cours de réfection</b> (dans le cadre d'un programme annuel de travaux)	
Abattage - Dessouchage d'un arbre de moins de 1 m de diamètre	504 €
<b>Trottoirs en bon état</b>	
Arbre transplantable et décalage de la plantation possible (tarif des frais de percement supplémentaires et de remise en état du trottoir)	746 €
Arbre à remplacer et décalage de la plantation possible (tarif des frais de percement et de remise en état du trottoir)	1 281 €

### 3) Droits de voirie

#### a) Redevance d'occupation du domaine public

##### 1. Réseaux d'électricité

La redevance due chaque année à la Commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique correspond au plafond établi au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année suivant la formule de calcul de l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales.

##### 2. Ouvrages de gaz

La redevance due chaque année à la Commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz correspond au plafond établi au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année suivant la formule de calcul de l'article R2333-114 du Code général des collectivités territoriales.

#### b) Droits de voirie non permanents

Ces droits de voirie seront perçus à terme à échoir sur la base de la demande qui en précise la durée, à l'exception des bulles de vente et de ceux faisant l'objet d'une convention.

Droits de voirie non permanents		
Désignation des droits	Quantité	Tarif
Bulle de vente surface de 30 m <sup>2</sup>	l'unité/mois	16,80 €
Bulle de vente par tranche de 10 m <sup>2</sup> supplémentaires	l'unité/mois	11,13 €
Occupation de places de stationnement non payantes	l'unité/mois	120,12 €
	l'unité/jour	11,13 €
Occupation de places de stationnement payantes	l'unité/mois	224,49 €
	l'unité/jour	22,16 €
Occupation du domaine public	le m <sup>2</sup> /jour	11,13 €
Dépôt matériaux et gravats	le m <sup>2</sup> /mois	150,47 €
	le m <sup>2</sup> /jour	21,42 €
Échafaudage, occupation au sol derrière palissade	le m <sup>2</sup> /mois	21,42 €
Benne	l'unité/48 h	43,79 €
	au-delà et par jour	21,42 €
Mât provisoire pour ligne aérienne	l'unité/mois	86,10 €
Commerce ambulancier	la place/jour	27,00 €

#### 4) Réparations de voirie

Réparation de voirie		
Désignation		Tarifs
<b>N°</b>	<b>Main d'oeuvre (tarifs par heure)</b>	
1	Technicien	<b>38,50 €</b>
2	Contremaître = Agent de Maîtrise	<b>33,00 €</b>
3	Ouvrier = Adjoint technique	<b>27,50 €</b>
4	Plus-value pour heures de nuit et dimanches	<b>100%</b>
<b>N°</b>	<b>Matériel (tarifs par heure) hors coût de la main d'oeuvre</b>	
6	Véhicule léger, tourisme ou fourgonnette (sans chauffeur)	<b>19,50 €</b>
7	Fourgon automobile	<b>26,00 €</b>
8	Camion crapeau	<b>110,50 €</b>
9	Balayeuse	<b>234,00 €</b>
10	Laveuse	<b>169,00 €</b>
11	Hydro gommeuse	<b>19,50 €</b>

#### 5) Dépôts sauvages

Enlèvement et traitement des déchets sur l'espace public			
N°	Désignation	Quantité	Tarifs
12	Tarif de mise en décharge, collecte et transport	Jusqu'à 1 tonne	<b>195,00 €</b>
		Par tranche de 100kg supplémentaire	<b>65,00 €</b>
13	Tarif de traitement des déchets	Jusqu'à 1 tonne	<b>260,00 €</b>
		Par tonne supplémentaire	<b>260,00 €</b>

#### 6) Création d'entrée charretière (bateau)

La création d'entrées charretières, à la demande des riverains ou des sociétés, sur les voiries existantes, est soumise à autorisation délivrée par la commune. Les travaux sont en tout état de cause à la charge des pétitionnaires et seront réalisés par l'entreprise titulaire du bail d'entretien de la Ville.

Entrées charretières	
Désignation	Tarifs
<b>Création d'une entrée charretière</b>	
<b>Pour véhicules légers</b>	
Tarifification au m <sup>2</sup>	<b>330,00 €</b>
Pour locaux industriels ou commerciaux supportant une circulation de poids lourds	<b>385,00 €</b>
<b>Protection d'entrées charretières</b>	
Pour un îlot inférieur à 1 m <sup>2</sup> (protection d'un seul côté du bateau)	<b>170,50 €</b>
Pour deux îlots inférieurs à 1 m <sup>2</sup> (protection des deux côtés du bateau)	<b>280,50 €</b>
Par demi-mètre carré supplémentaire (îlot plus grand) selon nécessité à l'appréciation de la commune	<b>60,50 €</b>

Le montant de ces travaux sera à régler par le pétitionnaire au Trésor Public dès réception du titre de recette.

## 7) Intervention sur trottoirs

Intervention sur trottoirs	
Désignation	Tarifs
<b>Intervention sur trottoirs / voirie</b>	
<b>Tarifification au m<sup>2</sup></b>	
Réfection des trottoirs	<b>176,00 €</b>
<b>Tarifification à l'unité</b>	
Création de "gargouille" de trottoir	<b>352,00 €</b>

## 8) Marché de Noël

Locations pour le Marché de Noël	
	Tarifs
<b>Location d'un chalet pour 3 jours</b>	
Commerçants / artisans chellois	<b>88,00 €</b>
Artisans extérieurs	<b>132,00 €</b>
Commerçants extérieurs	<b>165,00 €</b>
<b>Location d'un stand (3x3) pour 3 jours</b>	
Commerçants / artisans chellois	<b>55,00 €</b>
Artisans extérieurs	<b>99,00 €</b>
Commerçants extérieurs	<b>132,00 €</b>
<b>Location d'un double stand pour 3 jours</b>	
Commerçants / artisans chellois	<b>143,00 €</b>
Artisans extérieurs	<b>187,00 €</b>
Commerçants extérieurs	<b>220,00 €</b>

## 9) Jardins familiaux

Les tarifs sont applicables aux contrats en cours pour chacune des saisons culturelles.

Jardins familiaux		Tarif
<b>Caution</b> Le chèque de caution est remis à la signature du contrat. La caution est remboursée l'issue de l'occupation des jardins sauf en cas de dégradations. En cas de dégradations, si le montant des réparations est supérieur à la caution, le différentiel est facturé à l'utilisateur.		120,00 €
<b>Loyer annuel</b>	<b>Saison culturelle</b>	
Jardins Chemin de Chantereine (parcelle 150 m <sup>2</sup> )	01/11/2022 au 31/10/2023	145,00 €
	01/11/2023 au 31/10/2024	155,00 €
	01/11/2024 au 31/11/2025	155,00 €
Jardins des Cressonnières (parcelle 50 m <sup>2</sup> )	01/11/2022 au 31/10/2023	60,00 €
	01/11/2023 au 31/10/2024	60,00 €
Proratization du loyer en cas de mise en location en cours de saison culturelle.		
En cas de dégradation, en cours de contrat, des équipements mis à disposition des jardiniers, refacturation au prix coûtant de la remise en état.		